



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

Reconnue d'utilité publique
Agréée ministères des sports et du tourisme



Amicale Cyclotouriste d'Ille-et-Rance

ACIR - Mairie - 35190 TINTENIAC

acir35.tinteniace@gmail.com

<https://www.velo-tinteniace.fr/>



Comité Départemental
de Cyclotourisme
d'Ille-et-Vilaine

Tinténiac, le 14 novembre 2023

Compte rendu de l'assemblée générale du vendredi 10 novembre 2023

Ordre du jour :

- Rapport moral du président
- Rapport d'activité 2023 (par le secrétaire)
- Rapport financier (par la trésorière)
- Licences 2024
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Projets 2023
- Questions diverses

Le président ouvre la séance.

43 licenciés sur un effectif de 62 adhérents, sont présents (liste en annexe 1).

4 adhérents ont donné procuration :

- Franck Traversari à Henri Guillard
- Yves Halloux à Dominique Josse
- Marie-Anne Rébillard à Jean-Yves Rébillard
- Françoise Fourcault à Daniel Duclos

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1 Rapport moral du président :

Cf. pièce jointe en annexe 2 : voté à l'unanimité.

2 Rapport d'activité présenté par le secrétaire :

Cf. pièce jointe en annexe 3. Le rapport est voté à l'unanimité.

3 Rapports financiers.

Cf. pièces jointes en annexe 4.

Rappel : L'exercice comptable va du 1er novembre de l'année précédente à la fin octobre de l'année en cours

La trésorière commente le **bilan financier annuel** (annexe 4-1) sans les dépenses et recettes liées au Paris-Brest-Paris qui seront présentées à suivre:

- FFCT : les 187,50€ versées résultent de bonifications versées pour l'augmentation du nombre de licenciés et la participation aux activités fédérales
- FFRP : Des prélèvements ont effectué en novembre pour les licences payées en octobre 2022
- Maillots : le stock a été reconstitué. Il peut être estimé à environ 1 800€ à ce jour.
- Participations aux séjours : 50€ par famille et par séjour
- Semaine du CODEP : location de 2 minibus + remboursements
- Banderoles : achat de 3 banderoles subventionné par le CODEP

Le résultat annuel s'élève à -6 719.91€ (- 4 919,99€ en intégrant la valeur du stock de vêtement)

. Au 30 octobre 2023, le solde des comptes s'élevait à 21 659,49€ (+ 9 573.29€)

Bilan provisoire du Paris-Brest-Paris (annexe 4-2). :

Le résultat estimé à ce jour s'élève à + 16 831,70€, en intégrant les 2 factures non reçues (location des lits picots, nettoyage des locaux) et le versement de la subvention départementale.

L'ACP doit également nous verser le remboursement des dépenses prises en charge par l'organisation que nous avons estimé à 3 350€. Ce montant semble aujourd'hui sous-estimé vu l'évolution des prestations concernées.

Le bilan global devrait donc dépasser les 20 200€

Pour mémoire le résultat de l'édition précédente était de 4 827.08€ : 1 524,74€ plus un remboursement de 3 302.34€, et l'ACP avait effectué un versement supplémentaire de 3 500€ en juillet 2020, lors de la clôture de ses comptes.

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

5 Renouvellement des licences 2024 :

L'assemblée approuve les tarifs 2024 proposés par le CA :

Pour les cyclos :

- o 59.50 € dont 51.50€ pour la licence et l'assurance « petit braquet » (tarifs inchangés) et 8€ pour l'ACIR
- o 36,00€ pour le deuxième adulte

Pour les marcheurs :

- o 36.25 € dont 28,25€ pour la licence IRA (+0,25€ assurance) et 8€ pour l'ACIR
- o 64,30 € dont 56.30€ pour la licence FRA (+0,50€ assurance) et 8€ pour l'ACIR

NB : 1 seule adhésion ACIR (8€) par famille

Les tarifs « Famille » et les « autres options » sont disponibles sur le site Internet de l'ACIR
Il est rappelé que les deux fédérations assurent dans des conditions comparables les activités réalisées occasionnellement au sein du club : les cyclos peuvent "marcher" et inversement. Toutefois, la licence adéquate est nécessaire pour les séjours organisés par une fédération.

Participations, dons :

Les participations aux séjours organisés par le club et les fédérations, les dons sont fixés par le Conseil d'Administration.

L'association prend en charge les frais d'inscription aux randonnées organisées par les autres clubs.

6 Renouveaulement du conseil d'administration :

Le mandat de 5 administrateurs arrive à expiration : Daniel Chevalier, Daniel Feudé, Henri Guillard, André Orvain et Jean Claude Paboeuf , élus en 2020. André Orvain n'a pas pris de licence en 2023 et n'est donc plus membre du club en application de l'article 9 des statuts. Les 4 autres administrateurs sortants déclarent se représenter.

2 adhérents présentent leur candidature : Jean Claude Guéro, Claude Giroux

Les 6 candidats sont réélus à l'unanimité.

La composition du CA figure en annexe 5.

Le bureau sera élu lors de prochaine réunion du nouveau Conseil d'administration

7 Programme 2024 :

Sorties hebdomadaires :

Pas de changement :

- Les 3 sorties cyclos partent de Tinténac. Le CA est invité à réfléchir aux horaires de départ.
- 2 randonnées pédestres: mardi et vendredi après-midi

Le calendrier des sorties extérieures sera préparé à partir du programme validé par le CODEP qui figurera dans « La Chaîne » magazine à paraître en décembre.

Le programme envisagé à ce jour :

- Galette
- 1 à 2 sortie des familles
- Un week-end commun cyclo-marche dans la région
- Quelques randonnées pédestres sur 1 journée
- Semaine du CODEP du 12 au 18 mai à Semur en Auxois : 100 places, inscription fin d'année
- Ensemble à vélo Paris 2024 : 28 mai-2 juin : réservé aux féminines
- Randonnée de printemps de l'ACIR : 9 juin (1 jour)
- Semaine fédérale à Roanne du 20 au 28 juillet
- Téléthon

8 Questions diverses :

- **Téléthon** : Les adhérents sont invités à participer aux activités proposées à Tinténac cette année, notamment à et la marche le samedi 8 décembre et au « rallye -vélo ».

Le président remercie les participants de leur participation active et clôt la séance.

Le secrétaire

Le Président

Henri Guillard

Gérard Le Gall